

L'INFO CONTINUE SUR INTERNET
sur www.loire-net.tv !

3 | AGGLOMÉRATION

Dettes, emprunts toxiques : Saran et Saint-Pryvé renégocient leurs crédits

BUDGET Malesherbes, Saran, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : dans le Loiret, 18 collectivités apparaissent sur la «carte de France» des emprunts toxiques publiée par Libération. Et si certaines ont pu renégocier leur prêt, pour d'autres, la facture pourrait être lourde. Des communes en outre confrontées à la crise de liquidités des banques, moins enclines à prêter aux collectivités.

Un surcoût de plus de 2 millions d'euros, pour un prêt de 5,25 M€ : l'office «Habitat Montargis Val de France» est l'organisme public le plus touché par les emprunts toxiques souscrits chez Dexia dans le Loiret. Si la Région, elle aussi, apparaît sur la carte de Libération.fr, avec un surcoût plus modeste de 141 000€, pour un emprunt de 2,7M€, la Ville d'Orléans, l'Agglo et le département sont épargnés. Quant aux communes de l'agglomération, elles sont une poignée à avoir souscrit des emprunts «toxiques» : Fleury-les-Aubrais, Saran ou encore Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. «Cet emprunt a été contracté en 2005, durant le mandat précédent», explique Sylvie Dubois, adjointe aux finances de Saran. «Même s'il ne représente que 6% de la dette de la commune (soit 1,44 M€, selon nos calculs, NDLR), ça me fait peur!



Certaines communes sont confrontées à de lourdes dettes.

Pour l'instant, le taux se tient à 2,07%, mais en 2008, il a atteint 9% !». Pour la commune, pas moyen de renégocier cet emprunt de 192 000€, qui court encore sur 15 ans. Thierry Cousin, le maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin a eu plus de chance : après un an d'âpres discussions avec Dexia, le plus gros emprunt de la commune, d'un montant de 2,6 millions d'euros a pu être renégocié. «Cet emprunt a été signé en janvier 2008...trois mois avant les municipales», déclare-t-il. «Dès mon arrivée aux affaires, sa renégociation a été une priorité, mais cela n'a pas été facile. On nous demandait des centaines de milliers d'euros, ne serait-ce que pour ouvrir le dossier ! Aujourd'hui, le crédit est indexé sur des bases «Europe», ce qui minimise le risque». Selon lui, ses prédécesseurs, confrontés au taux d'endettement historiquement élevé de la commune, ont cédé au «chant des sirènes» en regroupant tous leurs crédits en un seul prêt. «Les banques ont voulu récupérer l'encours des collectivités, puis réaliser des marges importantes, mais certaines collectivités se aussi montrées laxistes», juge Charles-Éric Lemaignan, le président de l'Agglo. Xavier Deschamps, vice-président du Conseil général et maire de Marcilly-en-Villette

se dit quant à lui «partisan des taux fixes». «En matière de finances publiques, il faut agir avec bon sens», estime Michel Martin, l'adjoint aux finances de la Ville d'Orléans et de l'Agglo. «Si le taux du marché est à 4,5% et qu'on vous propose un taux à 1,5%, il y a forcément anguille sous roche !» Pour l'Agglo, les emprunts à taux fixe représentent 60% de la dette, 50% pour la ville, «et 100% pour Cléo !» Quant au reste, «ce sont des emprunts indexés sur des indices stables, ou cadrés». Même politique à Fleury-les-Aubrais, où le maire Pierre Bauchet réfute le terme d'emprunt «toxique» : «nous avons certes un prêt chez Dexia, mais celui-ci est indexé sur l'Euribor et le dollar, qui ne sont pas des valeurs particulièrement volatiles ! Nous sommes très prudents à ce niveau-là». Et le taux d'endettement de la commune, quant à lui, reste raisonnable : la dette est de 1 520€ par habitant. À l'Agglo, elle s'élève à 1 850€. Bien loin des 11 318€/habitant de Levallois-Perret, ville la plus endettée de France.

Si les collectivités semblent à l'abri du défaut de paiement en vue dans le Loiret, certaines se disent inquiètes : à Saran, où le taux d'endettement est de 1 600€/hab, «cela nous préoccupe pour les projets à venir, dans une commune qui a beaucoup de patrimoine à entretenir et une forte évolution démographique», témoigne Sylvie Dubois. «Les banques font face à une crise de liquidités», confirme Charles-Éric Lemaignan. «Elles ont tendance à prêter moins, et plus cher, et à préférer les entreprises aux collectivités». Pour y remédier, l'Association des maires de France vient de mettre en place une Agence de financement des collectivités locales. «L'idée était de regrouper les collectivités locales, pour leur permettre d'émettre sur le marché obligataire», explique le président de l'Agglo, qui a participé à la création de cette agence. «Cela permet de diversifier les sources de financement des collectivités, en leur proposant des produits simples et sans risque. Et aussi, accessoirement, de titiller un peu la concurrence !»

MICHÈLE COLOMBEL

Emprunts toxiques : collectivités les plus touchées du Loiret

| COLLECTIVITÉ | MONTANT DU PRÊT | DURÉE | SURCÔÛT |
|------------------------------|------------------------|-----------|-------------------|
| Habitat Montargis de France | 5,25 M€ | 2007-2031 | 2 105 M€ (40,1%) |
| Com. de communes du Giennois | 2,55 M€ | 2007-2026 | 849.000€ (33,29%) |
| Villemandeur | 2,831 M€ | 2007-2027 | 747.000€ (26,39%) |
| Malesherbes | 1,736 M€ en deux prêts | 2005-2030 | 226.000€ (13,02%) |
| Pressigny-les-Pins | 398 000 € | 2007-2027 | 48.000€ (12,31%) |

Source Libération.fr

Outre la Région Centre, 18 collectivités ont souscrit des emprunts toxiques chez Dexia.